

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

**Du 1/12/2017 à 10h30**

**DANS LES LOCAUX UNSA à BAGNOLET**

Présents : Paul MICHAUX, Serge DEPERO, Michel CARRERIC, Stephan BEZIEL, Frédéric LEVY, Isabelle VERMEIRSCH, Dolorès POINSOT.

Absents : Isabelle COL, Bruno QUEMADA suppléant CPN-ESH (invité)

Excusés : Mickaël Hamon

1. *Approbation du compte rendu du 20 octobre 2017*
2. *Point sur le contentieux de la Sa hlm La rance (Saint Malo)*
3. *Création syndicat de branche du logement social*
4. *Point sur les adhésions des élus et mandatés*
5. *Invitation de M. Quémada, représentant suppléant a la CPN des ESH*
6. *Invitation des DS et RSS*
7. *Questions diverses*
8. Le compte-rendu de la réunion du CS du 20/10/17 est approuvé à l’unanimité des présents/représentés
9. Contentieux « *Application de l’article 27 de CCN à la Sté LA RANCE* » cette ESH refuse d’appliquer l’article 27 prévu à la CCN suite à changement de coefficient. Après exposé et rappel des différentes démarches, Le CS décide à l’unanimité d’accompagner S. BEZIEL dans sa saisine des Prud’hommes et de prendre en charges les frais y afférents
10. La Secrétaire générale de l’UNSA-FESSAD souhaite la création d’un Syndicat de Branche du Logement Social, regroupant les ESH, les OPH, les COOP … l’Unsa-Snphlm couvrant déjà les ESH et les Coopératives HLM y a toute sa place et donne pouvoir à M. LEVY pour œuvrer au mieux dans ce sens.
11. Point concernant les Adhésions 2017,

Force est de constater une baisse des adhésions pour l’année 2017, lier à divers faits.

Le 1er fait lier à des soucis avec certain DS est réglé ce jour en séance.

Le 2eme fait établi clairement que lors de nouvelles élections certain (e) de nos représentant (e) présente des listes sans que les candidats ne soient adhérents. Il est rappelé que c’est le syndicat qui doit présenter les listes.

Un débat sur l’obligation d’adhésion des Candidats aux élections (1er tour) et adhésion des Élus a lieu, Il est acté la possibilité de régler les cotisations au prorata temporis (12èmes).

1. Mr QUEMADA est absent, ce que les membres déplorent en sa qualité de membre suppléant de la CPN-ESH nous souhaitions aborder le sujet de la prochaine présentation d’un projet de création de CQP Gardien et CQP responsable de site sujet voulu par la CFDT mais en concurrence avec les Titres RNCP de l’AFPOLS
2. Réunion avec les DS et RSS : 14H (même date même lieu) : Présents : Mme BAURAIN pour Batigère, Mme MATALLA pour Habitat social Français, Mme TODINE responsable formation pour Icf, M. BARBERON pour France Habitation, M ; HALGAND pour Espacil.

Plusieurs points sont abordés, sur les formations (CFESS) un débat s’établit ou Mme TODINE explique clairement ce qu’il en est.

M. BARBERON explique selon lui quel sont les devoirs et responsabilités du Délégué (e) syndical (e). Il est répondu de rappeler l’article 2 du règlement intérieur.

1. Questions diverses :

Dolorès POINSOT rappelle que son contentieux c/Mon Logis n’est malheureusement pas terminé dans la mesure où là SA Mon Logis a formé un pourvoi en Cassation contre l’arrêt de Cour d’Appel du 16/11/16 portant sur le calcul de l’indemnité de départ à la retraite. (Voir mémoire rédigé par l’avocate Parisienne de D. POINSOT) Me MASSE DESSEN et la note d’honoraire de 2640. € supporté intégralement par notre Adhérente.

Information de Stéphan Béziel concernant la candidature de Mme Delphine ANDRIVON a l’Unsa-Snphlm pour lui succéder comme déléguée syndicale ou Rss lors de son départ a la retraite fin 2018.

Information concernant le licenciement de Mme Agnès MARCHAND et la Convention conclue entre le SNPHLM et cette adhérente pour avance de frais de 2400€ remboursable.

Motion adoptée portant sur la demande du Conseil Syndical envers UNSA-FESSAD : Le SNPHLM demande à être tenu informé « Secrétaire Général & Secrétaire Administratif » de toutes initiatives le concernant ainsi que les prises de positions par des membres non adhérents du SNPHLM.

Prochaine réunion du CS fixée au 23/02/2018

Séance levée à 16H45.

Le secrétaire administratif Le Secrétaire Général

Michel CARRERIC Paul MICHAUX